

# Wolu-Inter-Quartiers

## ... en action !

BELGIQUE – BELGIE  
P.P.  
1200 BRUXELLES 20  
1/3380

**Novembre 2014**

MENSUEL N° 181 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

### **L'éco-quartier Schuman/Charmille est à l'enquête publique !**

#### **Deux enquêtes conjointes.**

La première concerne une demande de permis de lotir pour **7 lots de logements**. Elle se déroule du 26 octobre au 24 novembre 2014.

La deuxième concerne une demande de permis d'urbanisme pour la **démolition et la reconstruction des écoles Schuman et Charmille**. Elle se déroule du 9 novembre au 23 novembre 2014.

La commission de concertation aura lieu le mardi 9 décembre à la maison communale

**Une séance d'information est prévue le mardi 18 novembre à 19 h 00 en salle de conférence de la maison communale.**

C'est un projet d'importance qui est soumis aux habitants de la commune et, même, s'il y a deux enquêtes séparées, il est difficile d'analyser ce dossier sans parler des deux demandes tant elles forment un ensemble.

Sachez cependant que la crèche prévue du côté de l'avenue de la Charmille ne se retrouve pas dans ces demandes.

Ces projets s'inscrivent dans le contexte de la reconstruction plus compacte des écoles, ce qui permettra de prévoir sur le même terrain une crèche (hors projets actuellement), une salle de sport plus importante, mais aussi un nouvel espace public piétonnier et des logements, le tout constituant un nouvel éco-quartier.

Le projet de lotir comprend la création d'une voirie piétonne qui desservira un ensemble habité de 66 logements maximum, des voiries carrossables et de parkings enterrés pour 66 à 68 emplacements.

7 unités de logements seront implantées sur le site.

5 unités (RCH plus 2 étages) seront

situées du côté des jardins des maisons du clos des Peupliers.

Les deux autres (RCH plus 3 et 4 étages), seront implantés de part et d'autre des écoles, c'est-à-dire le lot 1 du côté de l'avenue de la Charmille et le lot 2 du côté du clos des Bouleaux. Les parkings dédiés aux logements et au personnel de l'école seront implantés sous ces deux lots.

Des zones de "kiss and ride" et de stationnement (5 et 8 emplacements en surface) seront implantées aux entrées du site, celui-ci étant complètement réservé à la mobilité douce.

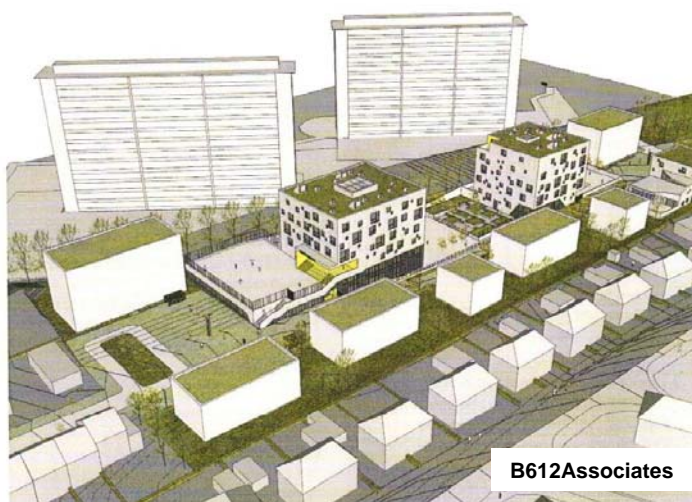
La demande de permis d'urbanisme concerne les deux écoles (RCH et plus ou moins 5 étages suivant le dénivelé) qui seront reconstruites du côté des immeubles du parc Schuman, au centre du site.

La volonté du demandeur est de proposer des bâtiments qui montent progressivement entre le quartier résidentiel actuel du clos des Peupliers (R+1+combles) et les immeubles à appartements (R+12) du parc Schuman.

Les nouvelles écoles accueilleront plus d'enfants et la salle de sport sera disponible pour des activités sportives externes pouvant accueillir jusqu'à 200 spectateurs.

L'ensemble des projets s'inscrivent dans le cadre de bâtiments exemplaires qui visent à atteindre des performances énergétiques et environnementales de qualité. Les bâtiments seront de type passif.

Toute une réflexion a également été menée en ce qui concerne la gestion des eaux de pluie. Relevons aussi un effort pour la perméabilisa-



tion du site par rapport à la situation actuelle.

**Une première analyse très rapide des documents amène dès aujourd'hui quelques questions.**

- Est-ce que les jardins et les arrières des maisons du clos des Peupliers seront impactés par l'ombre des nouvelles constructions ?
- En matière de mobilité, n'y a-t-il pas de réels risques de congestion, surtout le matin alors que le site futur accueillera deux écoles dont le nombre d'enfants sera à la hausse, une crèche et quasi 70 logements ? Les notes remises dans le cadre de ces demandes ne sont pas convaincantes pour cet aspect.
- En matière de stationnement, certains chiffres ne correspondent pas si on lit un document ou l'autre. On parle une fois (prescriptions littérales) de 68 emplacements enterrés et dans le rapport d'incidences de 80. Il est souligné que 60 emplacements seront réservés aux logements (même pas un par logement ?), 20 au personnel des écoles (qui seront 59 ou 100 selon les documents) et aux utilisateurs de la salle de sport (jusqu'à 200 spectateurs). Il y a un risque évident de pression dans les clos et avenues avoisinantes et du stationnement « sauvage », notamment sur les

zones vertes de l'avenue de la Charmille. De plus, on ne parle pas du personnel de la crèche, ni des utilisateurs des ateliers créatifs Schuman.

- Comment s'organisera le charroi des camions lors de la démolition

## Shopping : avis favorable conditionnel

La commission de concertation du 14 octobre 2014 a donné un avis favorable conditionnel, à savoir :

1. Prévoir un aménagement du mur de soubassement en briques foncées le long du cours Paul-Henri Spaak afin d'améliorer sensiblement l'aspect esthétique et convivial de ce mur: éclairage, éléments décoratifs, plantations ... etc.
2. Prévoir, en toiture du nouveau deck parking, un parking réservé au personnel supplémentaire appelé à travailler sur le site.
3. Prévoir des trottoirs traversants à tous les accès de parking et de quais.
4. Prévoir des aménagements dans tous les parkings afin d'améliorer la signalisation, la lisibilité, la continuité et la sécurité des parcours différenciés pour les piétons, les vélos et les motos.
5. Au droit du Blue Corner : prévoir l'aménagement d'un véritable hall d'accueil (pour les piétons qui viennent du coin Spaak/Woluwe) entre le sas Nord et la façade extérieure de l'immeuble en supprimant les places de parking prévues.
6. Accès Saint-Lambert Sud: supprimer les entrées et sorties de l'accès Saint-Lambert Sud tout en gardant la possibilité d'une sortie « de secours » en cas de surcharge du parking et prévoir un aménagement planté de la zone ainsi libérée devant l'immeuble.
7. Accès Saint-Lambert Nord : se conformer aux aménagements proposés par l'étude d'incidences quant à la diminution des accès extérieurs (voir le dessin dans notre dernier bulletin du mois d'octobre).
8. Prévoir un plan des parkings affectant des places proches des sas d'accès au mall à des voitures partagées et à des voitures électriques (avec prise de recharge disponible).
9. Prévoir une signalisation et une gestion dynamique et coordonnée des accès aux quais n°1 et n°5

et des constructions ?

D'autres questions suivront certainement et Wolu-Inter-Quartiers prendra position fin de la semaine prochaine ; à découvrir sur notre site internet : [www.wiq.be](http://www.wiq.be)

Si vous désirez analyser ces dos-

(notamment contact à distance avec livreur annoncé).

10. Prévoir un aménagement qualitatif des abords au droit du deck parking et des espaces verts le long du boulevard de la Woluwe.

**L'avis complet est disponible sur notre site : [www.wiq.be](http://www.wiq.be)**

En quelques mots, **certaines de nos revendications ont été entendues** (les points 3, 4, 5, 6, 7 et 9). Elles concernent plus particulièrement la sécurisation des mouvements piétons autour et dans le site, et, également la fermeture des accès et sorties à Saint-Lambert Sud afin de soulager le quartier de cette circulation.

On peut regretter que le point 4 ne précise pas spécifiquement deux des zones qui doivent être touchées par cette condition, à savoir la servitude de passage piétons/cyclistes et le fait que les piétons qui viendront du tram 94 devront traverser, sur le site même du Shopping, 5 voies de circulation automobile.

Dans ce dernier cas, nous aurions souhaité que des conditions précises d'aménagement soient énoncées.

Le plan ci-après montre que l'entrée du côté du boulevard de la Woluwe oblige les piétons à traverser 5 voies de circulation au sein même du site avant d'entrer dans le Shopping.

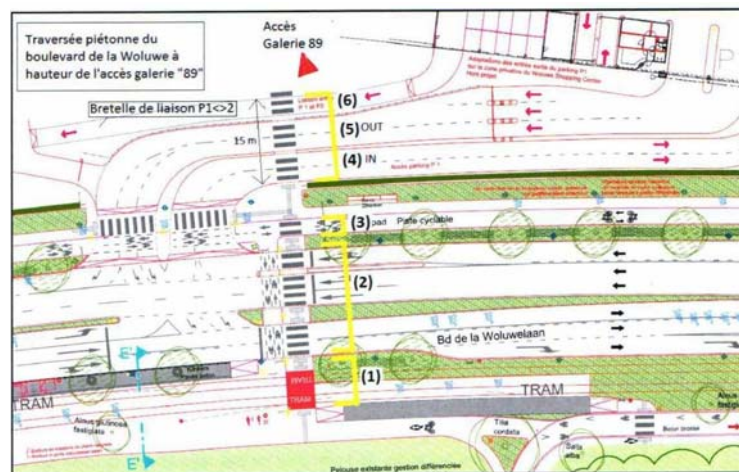


Figure 93 : Traversée piétonne du boulevard

Mais plus essentiellement, **nos revendications en ce qui concerne le nombre de mètres supplémentaires admissibles pour cette extension et l'inutilité de la cons-**

siers plus en détails, vous pouvez vous rendre sur le site communal, sous la rubrique « enquêtes publiques » et télécharger certains des documents qui sont mis à l'enquête publique : <http://www.woluwe1200.be/fr>

*Bernard Devillers, coordinateur.*

**truction des 3 étages de parkings au boulevard de la Woluwe, n'ont pas été suivies.**

**Pour ce qui de la suite de ce dossier**, concrètement, l'avis de la commission de concertation et l'avis du Collège de Woluwe-Saint-Lambert, qui est le même que l'avis de la commission de concertation, sont aujourd'hui à la Région.

Le fonctionnaire délégué régional a 45 jours pour statuer. Si ce n'est pas fait dans les 45 jours, l'avis est réputé favorable, hormis les dérogations demandées.

Le fonctionnaire peut également retirer certaines conditions ou en émettre de nouvelles.

Après, le dossier retourne à la Commune qui délivre le permis (cela pourrait être plus ou moins au début janvier 2015).

Un cas de figure pourrait être que le fonctionnaire délégué enlève toutes les conditions et que cela ne convienne pas à la Commune. Dès lors, celle-ci peut refuser de délivrer le permis et c'est au demandeur d'introduire un recours.

Un autre cas de figure pourrait être que le fonctionnaire délégué ajoute des conditions. Si la Commune veut délivrer le permis, il devra obligatoirement le faire avec toutes les conditions émises par le fonctionnaire délégué.

Par ailleurs, le permis d'environnement est tenu par des délais plus stricts et sera sans doute délivré au mois de décembre.

Dans quelques mois, nous serons donc fixés sur le devenir de cette deman-

de d'extension, pour autant qu'aucun recours ne soit déposé après la délivrance des permis d'environnement et d'urbanisme.

*Bernard Devillers, coordinateur.*

## Fiches « mobilité ».

Dans le cadre de nos actions « mobilité », nous éditons régulièrement des fiches « mobilité » qui décrivent des situations qui mériteraient une intervention afin d'améliorer la sécurité de tout un chacun.

Voici deux exemples parmi d'autres qui ont été suivies d'un aménagement, pour l'un provisoire, pour l'autre définitif.

### Fiche mobilité n°41 de 2007 Carrefour De Cuyper / Mistral

**Constat :** le piéton qui circule le long de la rue De Cuyper et qui veut traverser l'avenue du Mistral ne jouit d'aucune sécurité : la traversée est très longue, pas de passage piéton et la courbe du trottoir permet une vitesse excessive aux automobilistes qui veulent entrer ou sortir de l'avenue du Mistral.

**Proposition :** réduire fortement la largeur du carrefour en créant des trottoirs avancés et mettre un passage piéton. Ceci réduira la traversée des piétons, les protégera et obligera les automobilistes qui rentrent dans l'avenue du Mistral à réduire leur vitesse.

C'est un aménagement provisoire dans l'attente de la réfection complète de cette voirie.



### Fiche mobilité n°17 de 2013 Rond-point Constellations/Pléiades

**Constat :** régulièrement des véhicules de fort tonnage passent par ce rond-point.

Force est de constater que les bords de ce rond-point sont régulièrement « défoncés » lors de certaines manœuvres et de la boue s'installe sur la voirie. De plus, les services des Jardins publics doivent régulièrement remettre en état cet endroit.

**Proposition :** modifier légèrement le carrefour afin de mettre une zone franchissable en pavés. Evaluer s'il est nécessaire de le faire tout autour ou seulement sur certains côtés.



## Rencontre Voisins-Voisines Apéro-rencontre

## Monographies d'artistes Arts 10+4: Vincent Strebelle et Emmanuel Bayon

Le Centre culturel Wolubilis a proposé aux deux artistes exposant à la Médiatine d'explicitier leurs démarches dans le cadre des apéros-rencontres organisés avec Wolu-Inter-Quartiers.

D'une part, Vincent Strebelle, est un explorateur polymorphe et pluridisciplinaire des contradictions de notre monde. Avec un sourire pétillant de malice, il ravive de couleurs ou martèle dans le métal nos expressions les plus courantes pour en faire des peintures et sculptures qui parlent, dénoncent, critiquent.



D'autre part, Emmanuel Bayon, connu comme le chirurgien des villes. Son propos est simple, répétitif, quasi obsessionnel : multiplier les interventions chirurgicales de première urgence en milieu urbain dans une uniforme, systématique tonalité rouge, feu rouge, croix rouge.

Une exposition, deux artistes, un univers qui cohabite...

Mais surtout l'occasion de partir à la découverte de l'art contemporain de manière conviviale en compagnie des artistes.

Date et heure: Dimanche 30 novembre à 16h30. Lieu: La Médiatine - Allée Pierre Levie 1 (anciennement chée de Stockel 45), 1200 Bruxelles.

Invitation ! Le dimanche 30 novembre à 16 H 30

## Le viaduc Reyers, une vue passéiste de la mobilité urbaine !

La saga de la démolition ou non du viaduc Reyers a mobilisé beaucoup d'énergie ces dernières semaines.

Nous voudrions rappeler qu'en 2007, Wolu-Inter-Quartiers a organisé un groupe de travail qui a analysé les possibilités de refonte complète de l'axe Montgomery/Meiser.

Ce travail s'est conclu par l'édition d'un document qui a été présenté au Ministre bruxellois des Travaux Publics de l'époque qui se trouve être le même que le nouveau Ministre de la Mobilité, Monsieur Pascal Smet. Document disponible sur notre site.

A l'époque déjà, nous préconisons la démolition du viaduc Reyers. Et, même si nos conclusions de l'époque ne seraient sans doute plus tout à fait les mêmes aujourd'hui, le document peut se révéler un outil parmi d'autres pour l'organisation future de cette zone.

Les événements autour de l'état du viaduc Reyers ont représenté une belle opportunité pour enfin, avancer dans le cadre de la transformation de certains axes bruxellois en boulevards urbains, à dimension humaine et développés en prenant également en compte la mobilité douce.

Plus proche de chez nous, nous pensons également au boulevard Brand Whitlock et à la fin de l'auto-

route E40 pour laquelle diverses réflexions ont été menées ces dernières années et qui prônent finalement l'aménagement d'un boulevard urbain pour la partie de cette voirie qui se trouve en région bruxelloise.



Nous sommes persuadés aussi qu'il ne sert strictement à rien de faire entrer dans Bruxelles tant de voitures qui se retrouvent coincées au sein même de notre Région. Comme c'est le cas actuellement avec des blocages à Montgomery, Schuman et Meiser.

Au niveau de l'autoroute E40, il faudrait que celle-ci soit calibrée en fonction de la fluidité des axes intra-bruxellois, donc en fonction des lieux cités plus haut, tout en visant les objectifs IRIS de diminution générale de la circulation automobile.

Dans le cadre de cette réflexion, le viaduc Reyers n'a plus sa place dans le paysage de la mobilité future à Bruxelles, il représente une vision dépassée de la mobilité.

Rendre la ville plus accueillante,

moins stressante, moins polluée reste la seule voie possible pour que Bruxelles garde un plus grand nombre de ses habitants qui ont tendance actuellement à aller vivre « ailleurs ».

Démolir le viaduc et aménager un boulevard urbain est donc pertinent, mais nous allons également, en tant qu'association active à Woluwe-Saint-Lambert, peser de tout notre poids afin que le boulevard Brand Whitlock qui est une autoroute en ville et une fracture urbaine pénalisante pour la vie des habitants, ne soit pas oublié dans le cadre des réflexions qui seront à mener dans les mois à venir.

Le Ministre régional a déjà réuni les habitants et commerçants proches du viaduc et compte continuer son travail de concertation. Par ailleurs, un groupe de travail réunissant les différents niveaux publics impliqués dans ce projet sera également mis en place.

De leur côté, les différents comités de quartiers proches (dont Lambeau et Alentours), quelques associations comme l'ARAU et Wolu-Inter-Quartiers et des habitants motivés s'organisent également afin de dégager les priorités à faire valoir dans le futur. Une première réunion sera encore organisée au mois de novembre.

Un dossier qui fera certainement l'objet de nombreuses prises de position qui risquent sans doute, dans certains cas, de s'opposer. Nous pensons par exemple à la pertinence ou non de créer des tunnels sous la place Meiser.

*Bernard Devillers.*

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

**Ciné-Club New-Cubitus**  
Le vendredi 21 novembre à 20h30

**Centre « Les Pléiades »**  
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl  
PAF : 4 € - Info au 0477/54 65 01

**Ciné-Club New-Cubitus**  
Le vendredi 5 décembre à 20h30

**Centre « Les Pléiades »**  
1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl  
PAF : 4 € - Info au 0477/54 65 01

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?  
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83  
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement au Bulletin**  
de 6 à 10 €/ an, selon ...



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

